

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Août 2019

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le vingt-neuf août deux mil dix-neuf à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 22 août 2019 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BARGHOUT Christine, BASSE Corinne, BRESSON Séverine, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, GARCIA Amélia, HEBRARD Jean-Pierre, FOURNIER Michel, JENTHON Thierry, PARET Christine, PASCANET Serge, ROUGIER Mireille, SOUBEYROUX Valérie.

Pouvoirs : Mr LAURENDEAU Patrick à M. DAUZAT Christian
Mme SALA Géraldine à M. HEBRARD Jean-Pierre
Mme MORAND Sandra à Mme PARET Christine
Mme DE SOUSA Sandra à Mme GARCIA Amélia

Absents : M. QUANTIN Hugues

Secrétaire de séance : Mme SOUBEYROUX Valérie

Secrétaire administrative : Mme BRIFFOND Catherine

Monsieur le Maire propose de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non-collectif

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Encaissement d'un chèque suite à sinistre
- Convention pour mise à disposition de la salle des fêtes pour des cours de gymnastique d'entretien
- Versement d'une subvention exceptionnelle au Comité Communal d'Animation
- Ouverture de crédits
- Convention avec l'EPF-SMAF pour mise à disposition d'un immeuble sis 4 rue du Pont-Neuf
- Questions diverses

Encaissement d'un chèque suite à sinistre

Monsieur le Maire expose :

Suite au bris d'une vitre du véhicule Ford appartenant à la commune par projection de pierre lors du débroussaillage d'un espace vert, il convient d'encaisser un chèque de 496.22 € de notre assurance Groupama relatif à ce sinistre.

Monsieur FOURNIER Michel intervient pour dire qu'il faudrait trouver un autre moyen moins agressif pour entretenir les trottoirs car les projections de pierre sont dangereuses pour les personnes et les véhicules.

Monsieur le Maire précise qu'un déflecteur a été acheté pour être adapté sur les rotatifs. Monsieur CHABRIER Michel pense qu'il faudrait faire tourner au ralenti ces machines. Monsieur le Maire conclut en disant qu'un essai va être fait dès la réception du déflecteur.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents pour encaisser le chèque de l'assurance.

Convention pour mise à disposition de la salle des fêtes pour des cours de gymnastique d'entretien :

Monsieur le Maire expose :

Suite à la cessation d'activités de Mme Guillon, monitrice de gymnastique indépendante, l'association VITAL'LIMAGNE se propose de reprendre ses activités.

En conséquence, Monsieur le Maire propose qu'à compter du 19 septembre 2019, l'association VITAL'LIMAGNE occupe la salle les jeudis soirs de 19 h 30 à 20 h 30 et propose la gratuité de la salle des fêtes au bénéfice de cette association.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

Versement d'une subvention exceptionnelle au Comité Communal d'Animation

Monsieur le Maire expose :

Il y a lieu de rembourser au comité communal d'animation la somme de 64.36€ concernant un règlement effectué à la SACEM par cette association suite au concert organisé à l'occasion de la Fête patronale le 18 mai 2019.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

Ouverture de crédits :

Il conviendrait d'effectuer des ouvertures de crédits suivants dans le cadre de régularisations concernant des amortissements suite à investissement :

Fonctionnement :

Dépenses :	compte 023	d'un montant de	6425.95 €
Recettes :	compte 2041582/042	d'un montant de	6425.95 €

Investissement

Dépenses :	compte 6811/042	d'un montant de	6425.95 €
Recettes :	compte 021	d'un montant de	6425.95 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

Convention avec l'EPF-SMAF pour mise à disposition d'un immeuble sis 4 rue du Pont-Neuf :

Monsieur le Maire expose :

La parcelle AC 23 est actuellement la propriété de l'EPF/SMAF.

Afin d'en assurer la gestion locative, il est nécessaire que la commune passe avec l'EPF/SMAF, une convention de gardiennage avec autorisation de travaux, usage communal et gestion locative et usage par des tiers.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autorisation à signer cette convention.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif :

Monsieur le Maire expose et rappelle :

que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT,

le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA).

Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du Service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire National des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non-collectif :

Monsieur le Maire expose et rappelle :

que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du code de l'environnement (le SISPEA).

Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du Service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire National des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

VOTE : Pour à l'unanimité des présents

QUESTIONS DIVERSES :

❖ Horaires d'ouverture de la Poste à compter du 22 octobre 2019

Suite à plusieurs entretiens avec la Direction de la Poste, Monsieur le Maire précise que les horaires suivants ont été arrêtés :

HORAIRES	
Lundi	FERME
Mardi	13 h 30 – 16 h 30
Mercredi	13 h 30 – 16 h 30
Jeudi	13 h 30 – 16 h 30
Vendredi	13 h 30 – 16 h 30
Samedi	08 h 30 – 11 h 30

❖ **Procédure « Espace sportif »**

Le dossier va se régler à l'amiable sur les conclusions de l'expert judiciaire en ce qui concerne les dégâts intérieurs : blocs hygiène et vestiaires
A l'extérieur, les drainages vont être repris par l'entreprise.

Le montant total de l'indemnisation s'élève à 76 426.55 € soit :

- 50 118.97 € pour les travaux de réfection
- 19 237.43 € pour le remboursement des frais d'expertise judiciaire
- 3 823.65 € pour les préjudices immatériels
- 3 246.50 € pour le remboursement des honoraires de notre avocat.

❖ **Travaux rue du Pont-Neuf**

Ils sont en cours et devraient se terminer en fin de semaine.

❖ **Rénovation des courts de tennis**

La réception des surfaces de jeu ont eu lieu le 28 septembre 2019. La rénovation de l'éclairage et la mise aux normes des circuits électriques suivront cet automne.

Suite à une question de Mme Bresson Séverine, Monsieur le Maire, précise que les gravats seront évacués prochainement.

❖ **Sécurisation de l'entrée « rue des Dômes »**

Une étude va être lancée avec la Direction des Routes du Conseil départemental suite à une nouvelle sortie de route.

❖ **Sécurisation de la traversée de Tarnat**

Une étude va être lancée avec la Direction des Routes suite à des vitesses élevées non adaptées de nombreux véhicules.

Dates à retenir :

Lundi 02 septembre : rentrée scolaire

Jeudi 05 septembre à 9 h : Comité de pilotage RLV sur les friches économiques

Lundi 09 septembre à 13 h 30 : Sous-commission de sécurité à l'école publique avec la
Sous-Préfecture

Mardi 09 septembre à 16 h : Rencontre avec le SDIS pour surélévation caserne des
pompiers

Mercredi 11 septembre à 18 h : Comité de centre des pompiers

Mercredi 11 septembre à 18 h : Réunion de la commission finances RLV

Vendredi 13 septembre à 16 h : Don du sang

Vendredi 13 septembre à 18 h : Réunion avec les associations pour l'élaboration du
calendrier des activités 2019-2020

Dimanche 15 septembre : Fête de l'oignon

Mardi 17 septembre à 10 h 30 : Syndicat Rive Droite de la Morge

Mardi 17 septembre à 10 h 30 : Réunion « Haies du Puy de Dôme » à Ennezat

Jeudi 19 septembre à 18 h 30 : SBA Riom présentation du schéma de collecte

Mardi 24 septembre à 18 h 30 : Conseil communautaire RLV à Riom

Mercredi 25 septembre à 8 h 30 : Réunion SMO Biopôle

Jeudi 03 octobre à 20 h 30 : Conseil municipal

Fin de séance : 21 h 50